

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 242/2025

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – rue de Wormhout (en agglomération) et rue d'Houtkerque (en agglomération) - Sté SAS Benoît CHEVRIER

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 08/10/2025 – de Mme LAUZERAK Nathalie – de la Sté SAS Benoît CHEVRIER – 4 chemin de Saint Martin – 62128 CROISILLES ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux d'aiguillage et tirage de câble fibre optique, rues de Wormhout et d'Houtkerque (en agglomération) ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée manuellement au droit des travaux d'aiguillage et tirage de câble fibre optique – rue de Wormhout (en agglomération) et rue d'Houtkerque (en agglomération), à compter du 20/10/2025 pour un délai d'intervention dans les 60 jours calendaires.

ARTICLE 2 : le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux et ce pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté SAS Benoît CHEVRIER – 4 chemin de Saint Martin – 62128 CROISILLES, chargée des travaux, mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – **e-mail :**
gdp.dunkerque@lenord.fr

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – **e-mail :**
cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr

- Mme LAUZERAK Nathalie – de la Sté SAS Benoît CHEVRIER – 4 chemin de Saint Martin – 62128 CROISILLES, **email :** voirie@benoitchevrier.fr

Fait à HERZEELE, le 14 octobre 2025

Le Maire, S. FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 14 octobre 2025

Le Maire, S.FRANCKE

